

Arrêté n°10-684

Arrêté fixant la liste des membres de la conférence de territoire des Hauts-de-Seine

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment son article L.1434-17 ;
- VU le décret no 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU le décret no 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire;
- VU le décret n°2010-938 du 24 Août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques , aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- VU l'Arrêté n°2010-646 du 15 novembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Ile-de-France et à la création des conférences de territoire

ARRETE

Article 1 : La Conférence de territoire est composée de 50 membres au plus.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 3 : La Conférence de territoire comprend les membres suivants :

1) Pour les représentants des établissements de santé :

-au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

a) pour les établissements privés à but lucratif :

- a 1)-en tant que titulaire** : Madame Dominique BOULANGE-Centre Chirurgical Ambroise Paré(FHP)
- en tant que suppléant** :Valérie CARRAT-Hôpital Privé d'ANTONY(FHP)
- a 2)-en tant que titulaire** : Docteur Philippe CLERY MELIN –Clinique du château de GARCHES(FHP)
- en tant que suppléant** : Anne-Marie BRIQUET-Clinique Notre Dame du Sacré Cœur (FHP)

b) pour les établissements sanitaires privés à but non lucratif :

- en tant que titulaire** : Patrick HONTEBEYRIE-Directeur Centre Chirurgical Marie Lannelongue (FEHAP-URIOPSS)
- en tant que suppléant** : Christophe CATALA-Directeur Institut Hospitalier Franco-britannique (FEHAP-URIOPSS)

c) pour les établissements de l'AP HP :

-au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

a) pour les établissements privés à but lucratif :

- en tant que titulaire** : Dr Pierre LANOT-Hôpital Privé d'Antony(FHP)

b) pour les établissements sanitaires privés à but non lucratif :

- b 1)-en tant que titulaire** : Dr Gérard VAQUIN-Président de CME de l'Institut Hospitalier Franco-britannique(FEHAP-URIOPSS)
- en tant que suppléant** : Jean-Paul BELLON- Hôpital GOUIN (FEHAP-URIOPSS)
- b 2))-en tant que titulaire** :Docteur Anne BRULLE
- en tant que suppléant** :Mathieu TERROIR- Hôpital Suisse de Paris

c) pour les établissements publics de santé :

- en tant que titulaire** :Docteur RAUST Centre hospitalier des quatre villes Saint-Cloud(FHF)
- en tant que suppléant** : Monsieur LUMINEAU-Courbevoie-Neuilly

d) pour les établissements de l'AP-HP

2) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

-au titre des personnes âgées :

- a)- en tant que titulaire** : Bernard FOUSSAT- SYNERPA
- en tant que suppléante** : Chantal SIMON-SYNERPA

- b)-en tant que titulaire** : Isabelle GOHIN- EHPAD Ste Marthe- URIOPSS
- en tant que suppléant** :Jean-Pierre BELIN- EPHAD La Chartraine- URIOPSS

- c)- en tant que titulaire** : Joanita TRZESICKI-Fondation Lambrechts- FEHAP
- en tant que suppléante** : Muriel DUCATEZ-FEHAP

- d)-en tant que titulaire** : Madame Van De VYVERE- Résidence la Chesnaye-SURESNES-FHF
- en tant que suppléante** : Jean BALLIVET-SSIAD-UNA 92

-au titre des personnes handicapées :

- a)- en tant que titulaire** :Claude HEGE-Amis de l'Atelier-URIOPSS
- en tant que suppléant** : Véronique BAFRET-Association Notre Dame-URIOPSS

b)- **en tant que titulaire** : Paul-Noël PAGANELLI- ADPEP 92-FEHAP
- **en tant que suppléant** : Jocelyne BERTHET- CRP Auxilia-FEHAP

c)-**en tant que titulaire** : Lucette MORANO-Entraide Universitaire
-**en tant que suppléante** : Christèle MAILLE-Entraide Universitaire

d)- **en tant que titulaire** : Claude HOREL-URAPEI
- **en tant que suppléant** : Catherine HARPEY- Association des Boucles de La Seine.-URAPEI

3) Pour les représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

a)-**en tant que titulaire** : Céline BLAZY-Oppelia-ANITEA
- **en tant que suppléant** : Pascal COLIN-Initiatives

b)-**en tant que titulaire** : Michel RIOTTOT- Environnement 92
-**en tant que suppléant** : Alain MATHIOUDAKIS- Val de Seine Vert

c)-**en tant que titulaire** : Frédéric VOIZE- Réseau Solidarité Accueil 92-FNARS
- **en tant que suppléant** : J. Guilhem XERRI -CNPLE

4) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine :

a) pour les médecins libéraux (URPS) :

- a 1)-**en tant que titulaire** : Dr Jean-Luc LEYMARIE, Médecine Générale-RUEIL MALMAISON
- **en tant que suppléant** : Dr Gérard PERRUCHET, Médecine Générale –VILLENEUVE LA GARENNE
a 2)- **en tant que titulaire** : Dr Stéphane LANDAIS, Médecine Générale-MALAKOFF
- **en tant que suppléant** : Dr Alain VUONG-BOULOGNE BILLANCOURT
a 3)- **en tant que titulaire** : Dr Lydia MARIE-SCEMAMA-Gynécologue- BOULOGNE BILLANCOURT
- **en tant que suppléant** : Dr Pierre LETROUIT-ORL-CHATILLON

b) pour les masseurs kinésithérapeutes :

- en tant que titulaire** : Jean-Marc MOREAU (FFMKR)
-**en tant que suppléant** : Alain AUPETIT (FFMKR)

c) pour les infirmiers :

- en tant que titulaire** : Christophe MINGHETTI (FNI)

d) pour les autres professionnels de santé :

Non pourvu

e) pour les internes en médecine :

- en tant que titulaire** : Elodie GENOUD-TERNAY-SRP-IMG
- **en tant que suppléant** : Paul BERVEILLER- SIHP

5) Pour les représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

a) au titre des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :

- en tant que titulaire : Dr Hélène COLOMBANI-Médecin Directeur-CMS Nanterre
- en tant que suppléant : Dr Michel NOUGAREIDE

b) au titre des réseaux de santé :

- en tant que titulaire : Professeur François BOUE-Réseau OSMOSE
- en tant que suppléant : A-Marie SIMONPOL-Réseau ARES 92

6) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- en tant que titulaire : René DRIVET- Santé Service- FNEHAD
- en tant que suppléant: Gisèle BAYARD Fédération UNA 92

7) Pour les services de santé au travail :

- en tant que titulaire : Bernard GAÏSSET-SACMS-SURESNES
- en tant que suppléant: Dr Pascal FAUCHART-AISP METRA-SURESNES

8) Pour les représentants des usagers :

a) au titre des associations agréées :

- a 1) - en tant que titulaire : Michel GIRARD-UNAFAM 92
- en tant que suppléant : Bruno VOYER-UNAFAM 92

- a 2)-en tant que titulaire : François CHARLES- France Alzheimer 92
-en tant que suppléant : Marie DE VIENNE-France Alzheimer 92

- a 3)- en tant que titulaire : Jean-Louis RADET- ARGOS 2001-CISS Ile-de-France
- en tant que suppléant : Muriel BRIFFAULT- AIDES-

- a4)- en tant que titulaire : Patrick MARANDANS- UDAF92
- en tant que suppléant : Claude CHAVROT- Association Française des Diabétiques

- a 5)- en tant que titulaire : Michel DEFONTAINE-UFC QUE CHOISIR
- en tant que suppléant : Gérard MAGNAVAL- UFC QUE CHOISIR

b) au titre des associations de personnes handicapées :

- b1) - en tant que titulaire : Mokrane AÏT SI ALI-APF
- en tant que suppléant : Stephen DECAM- ADAPEI

- b 2) -en tant que titulaire : Philippe CAMBERLEIN- CESAP
-en tant que suppléant :Marie-Paule MANSOUR-AFTC

c) au titre associations de retraitées et personnes âgées :
Non pourvu.

9) Pour les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

a) pour les conseillers régionaux :

- en tant que titulaire : David MBANZA
- en tant que suppléante: Francine BAVAY

b) pour les représentants des communautés de communes :

- Non pourvu

c)pour les représentants de communes :

- c 1) -en tant que titulaire : Alexandra FOURCADE, adjoint au maire de Neuilly-sur-Seine
-en tant que suppléante: Philippe JUVIN, maire de la Garenne-Colombes

c2)- en tant que titulaire : Philippe KALTENBACH, maire de CLAMART

-en tant que suppléante : Muriel FAYOLLE, adjointe au maire de Fontenay-aux-Roses

d) pour les représentants des conseils généraux :

d 1)-en tant que titulaire : Marie-Claude GODIN

-en tant que suppléante: Nicole GOUETA

D 2)-en tant que titulaire : Marie-Cécile MENARD

-en tant que suppléante : Patricia CHAVINIER

10) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

- en tant que titulaire : Dr Jean-Claude LECLERCQ

- en tant que suppléant : Dr Jean-Alain CACAULT

11) Pour les personnalités qualifiées :

-Professeur Olivier DUBOURG-Chef de Pôle-Hôpital Ambroise Paré- Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

-Docteur Laurent EL GHOZI- Elu municipal de Nanterre- Chirurgien-Praticien hospitalier-Membre du conseil d'administration du Centre d' Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre

Article 4: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 5: Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région.

Fait à Paris le 30 décembre 2010

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Ile-de-France



Claude EVIN